



GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE PARIS

1, QUAI DE LA CORSE
75198 PARIS CEDEX 04

RECOMMANDE

LOGNES PIC
SEINE ET MARNE

17-11-22

709 JJ FR0636

6225 773390

€ R.F.
005,84

LA POSTE
HZ 102353

B9
Requêtes



4004023087935811

(04) Champs - Élysées
HighSkill

Reexpedition : 20221127

CHM0317 / 44





LA POSTE

AVIS DE PASSAGE
DU FACTEUR
LETTRE RECOMMANDÉE

AVEC AR

Contre-remboursement

CE FEUILLET EST À DÉTACHER SEUL SELON LES POINTILLÉS

La Poste - SA au capital de 5 364 851 364 euros - 356 000 000 RCS Paris
Siège social : 9 RUE DU COLONEL PIERRE AVIA - 75015 PARIS

2C 000 101 4946 1



NIVEAU DE GARANTIE R1 R2 R3

X

R2

R3

DESTINATAIRE

LETTRE

X

RECOMMANDÉ

AR

À COMPLÉTER PAR LE FACTEUR
Présenté / Avisé le :

À reporter sur le feuillet suivant

Vous pouvez retirer cette lettre recommandée dans votre bureau de poste, muni(e) d'une pièce d'identité et du présent avis à partir du

à _____ heures, et avant expiration du délai de garde.

Motif de non-distribution :

Absent(e)

Autre _____

Bénéficiez du service gratuit Nouvelle Livraison
Voir conditions au verso

SAS HighSkill
66 AV DES CHAMPS-ELYSEES
75008 PARIS

Bureau de poste :

Adresse :

SAS HighSkill

66 AV DES CHAMPS-ELYSEES
75008 PARIS



2C 000 101 4946 1

INDIQUÉ AU VERSO

Déduire 7 grammes

DESTINATAIRE

IB1 V14 TLM J3N 061 730 02/22

La Poste agrément n° C 701



Contentieux Général et Référé,
Requêtes
Requêtes en droit des Sociétés

SAS HighSkill
66 AVENUE DES CHAMPS-ELYSEES
75008 PARIS

Paris, le 16 novembre 2022

NOTIFICATION
d'une ordonnance du juge commis à la surveillance
du Registre du Commerce et des Sociétés

Nos réf. :

N° RG : 2022054541

Dossier : 2022000804

Rappeler impérativement cette référence

Madame, Monsieur,

Je soussigné greffier du tribunal de commerce de Paris, ai l'honneur de vous notifier copie de l'ordonnance rendue par monsieur le juge commis à la surveillance du Registre du Commerce et des Sociétés.

le greffier

Article 538 du code de procédure civile : Le délai de recours par une voie ordinaire est d'un mois en matière contentieuse; il est de quinze jours en matière gracieuse.

Article 950 du code de procédure civile : L'appel contre une décision gracieuse est formé, par une déclaration faite ou adressée par pli recommandé au secrétariat de la juridiction qui a rendu la décision, par un avocat ou un officier public ou ministériel dans les cas où ce dernier y est habilité par les dispositions en vigueur.

Pour ce faire, vous devez rédiger une déclaration d'appel. Celle-ci peut être déposée au greffe du tribunal de commerce ou envoyée par pli recommandé. Elle doit être accompagnée d'un chèque de 42,58 € à l'ordre du Greffe du tribunal de commerce de Paris.

Il est précisé que l'auteur d'un recours abusif ou dilatoire peut être condamné à une amende civile et au paiement d'une indemnité à l'autre partie (article 680 du code de procédure civile).

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

N° Répertoire Général : 2022 - 54541

N° Sous-répertoire : 2022 - 804

ORDONNANCE

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
LE GREFFIER :



Nous Juge au Tribunal de commerce de Paris commis à la surveillance du registre du commerce et des sociétés assisté du greffier ;

Vu les motifs exposés dans la requête présentée ;

Vu les pièces justificatives produites,

Autorisons la société HIGHSKILL (920 311 818 RCS Paris) - 66, avenue des Champs Elysées 75008 Paris à préciser par inscription modificative que son activité commerciale a commencé le 1er octobre 2022 et non le 11 octobre 2022 comme déclaré au registre du commerce et des sociétés lors de sa demande d'immatriculation ;

Disons que la présente ordonnance sera notifiée à la société HIGHSKILL par le greffier en lettre recommandée avec accusé de réception ;

Liquidons les dépens de la présente ordonnance à la somme de 33,01€ (dont TVA 5,50€).

Le greffier
S. ASSKAR



Le Juge commis à la surveillance
du registre du commerce

Le **15 NOV 2022**

M. Laurent LEVESQUE

